

# **L'an deux mille dix-neuf et le six mai à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : CARBILLET Dominique, LAPORTERIE Odile, LE LIARD Denis, LOCHE Bernard.

Le compte-rendu de la réunion du 9 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

## **I - INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) C.C.C.T. :**

- Pôle enfance jeunesse. Afin d'annoncer l'ouverture de cette structure, la CCCT a demandé à la commune d'installer une banderole à Geaune.
- Fiscalité. Mr le Maire communique à chaque membre du conseil un tableau récapitulatif des taux 2018 des taxes foncière bâtie et d'enlèvement des ordures ménagères des différentes communes de la CCCT.

### **2) SIVU des écoles du Tursan.**

- Le Comité syndical se réunira le 9 mai.
- Afin de seconder la MNS recrutée pour la saison 2019 à la piscine lors de l'accueil des scolaires, Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le SIVU des écoles du Tursan pour une mise à disposition de Nicolas MIMBIELLE, ayant les habilitations nécessaires, pour le mois du 3 juin au 5 juillet 2019. Le conseil municipal accepte cette proposition.

## **II - PAYS ADOUR CHALOSSE TURSAN**

Mr le Maire présente au conseil municipal les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) arrêté par le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces dispositions.

## **III - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHALOSSE TURSAN**

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de modification des statuts de la CCCT. Il s'agit cette fois, d'ajouter une compétence facultative : « Gestion des déchets de venaison ». Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts.

## **IV - PISCINE**

Afin d'assurer l'ouverture de la saison de la piscine en 2019, Mr le Maire propose :

- 1) **Règlement Intérieur et Plan d'Organisation des Secours et Sauvetage (POSS).** Mr le Maire propose d'ouvrir la piscine du 3 juin au 13 septembre. Il donne lecture du projet de Règlement intérieur et du POSS. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les termes de ces documents.
- 2) **Tarifs.** Mr le Maire propose de maintenir les tarifs tels qu'ils étaient en 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.
- 3) **Création d'un poste saisonnier de Maître-nageur sauveteur.** Mr le Maire propose de recruter un agent dans les mêmes

conditions qu'en 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- 4) Création d'un poste saisonnier d'agent d'accueil. Mr le Maire propose de recruter un agent dans les mêmes conditions qu'en 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.
- 5) Contrat de gestion pour la mise à disposition d'un distributeur de boissons et denrées. Mr le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de signer un contrat de gestion avec un professionnel de la distribution automatique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer une telle convention.
- 6) Convention avec l'Education Nationale pour l'utilisation de la piscine par les élèves du Collège de Geaune et des écoles de Geaune, Sorbets, Pimbo, Philondenx et Urgons et la gratuité des transports. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.
- 7) Convention de mise à disposition d'un agent du SIVU des écoles du Tursan dans le cadre de l'accueil des élèves du Collège de Geaune et des écoles de Geaune, Sorbets, Pimbo, Philondenx et Urgons. Mr le Maire Mr le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de signer la convention dont les conditions sont identiques à celles de 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer une telle convention.
- 8) La chaudière sera remplacée la semaine prochaine.
- 9) Cuve de fuel sera nettoyée par l'entreprise LABAT Vidange
- 10) Bassin : en cours de nettoyage et de peinture.
- 11) Contrôle de l'eau le week-end. Se portent volontaires : BAILLET Jean-Michel et ARRAGON Dominique.

## **V - TRAVAUX**

- 1) Incroyables comestibles. Les plantations sont en cours.
- 2) Voirie. Après une mise en concurrence, l'entreprise TP du Tursan a été la moins disante.
- 3) Traçage lignes place de l'Hôtel de Ville. Mission confiée au service du Parc Départemental.
- 4) Procédure infiltrations d'eau salle polyvalente. La commune a reçu le chèque d'indemnisation. Dominique ARRAGON est chargé de contacter une entreprise pour faire un devis sur les travaux à effectuer.
- 5) Hall des sports. Les panneaux ne sont plus à la hauteur réglementaire.
- 6) Camping. La sous-commission a émis un avis favorable. Mr le Maire doit prendre un arrêté.

## **VI - PLAN DE RÉFÉRENCE**

Le bureau d'études est venu 2 fois à Geaune. Ils reviennent du 10 au 13 mai. Un comité de pilotage et une réunion publique se tiendront le lundi 3 juin.

## **VII - ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELÉES DE NOUVELLE AQUITAINE**

Mr le Maire présente les différentes missions de cette association :

- Accompagnement dans le montage de dossier de demandes de subventions,
- Veille sur les appels à projet pouvant intéresser les communes adhérentes et les Comités de Jumelage,
- Mise à disposition de fiches d'informations et de fiches pratiques,
- Diffusion de l'actualité des adhérents et des jumelages de Nouvelle Aquitaine.
- Elle organise également des formations et des journées d'échange. Elle mène des actions en faveur des jeunes.

Compte tenu de la situation de la commune de Geaune jumelée avec une commune d'Alsace et de Navarre en Espagne, Mr le Maire propose d'adhérer à cette association. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition et décide de nommer en qualité de délégués : Gilles COUTURE, Gilles LACOSTE et Michèle LATASTE.

### **VIII - MANIFESTATIONS DIVERSES**

- 8 mai. Cette année il y aura une remise de médaille à Mr BOYER Nicolas. Comme l'année dernière l'Amicale de l'Escadron Tursan organise le repas du midi ; 110 personnes sont inscrites.
- Elections européennes. Le planning est établi avec les membres présents. Un contact sera pris avec les autres membres.
- Fêtes de Geaune. Préalablement, le Comité des Fêtes réalisera quelques travaux de nettoyage et de peinture aux arènes. L'ACLET, en accord avec le Comité des Fêtes, organise un loto le jeudi 4 juillet.
- 80<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage en Alsace. Une vingtaine de personnes y participera.

### **IX - DIVERS**

- « PASS TURSAN ». Elaboré par l'ACLET. Répertoire des entreprises locales qui sont prêtes à accueillir des collégiens en stage.
- Epicerie solidaire. Projet porté par l'ACLET. Après consultation du gérant de la supérette, il est question d'installer un stand de produits locaux moyennant une location.
- Mission locale. Tiendra une permanence dans les locaux où se trouve la bouquinerie. A contacter pour avoir le planning.
- Association des Maires de France lance une collecte pour reconstruire Notre Dame de Paris. Le conseil municipal ne donne pas de suite favorable.
- Etape Tour des Landes à Geaune. La Petite Reine ne peut pas assurer la réalisation du repas du midi.
- Mr le Maire donne à chaque conseiller, la copie de 2 lettres anonymes reçues, une par le gérant de la supérette et l'autre par Mr le Maire.
- Gîte. Etat des lieux. Ils seront réalisés par DUFAU Sandrine et LACOSTE Gilles.
- Livre des 700 ans. Mr le Maire propose d'en offrir un exemplaire à Mr Michel GUÉRARD. Le conseil municipal émet un avis favorable.

La séance est levée à 21 h 05.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

BRÈTHES Alain

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

BAILLET Jean-Michel

PLAÏNO David

LE LIARD Denis      Excusé

DUFAU Sandrine

GRAMOND Laure

LOCHE Bernard      Excusé

LAPORTERIE Odile      Excusée

DUPUY Sandrine

CARBILLET Dominique      Excusée

LARRAT Jean-Louis